



## 44<sup>ème</sup> session à huis clos de l'Assemblée mondiale sur la vie privée (GPA)

### SPONSORS :

- Service de protection des données personnelles de Géorgie
- Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles (INAI), Mexique
- Le Bureau du commissaire à l'information (ICO), Royaume-Uni

### CO-SPONSORS :

- Bureau du commissaire à la protection de la vie privée des Bermudes
- Commission nationale pour la protection des données personnelles du Maroc
- Commission nationale de la vie privée des Philippines (NPC)
- Commission de protection des informations personnelles (PIPC), Corée
- Unité de régulation et de contrôle des données personnelles, Uruguay

### EN SE SOUVENANT DE ÇA :

- Lors de la 40<sup>ème</sup> conférence en 2018, la session à huis clos a mandaté<sup>1</sup> le groupe de travail sur l'avenir de la conférence (FOTC) pour préparer les changements nécessaires aux règles et procédures de la GPA en étroite collaboration avec le comité exécutif et en lui faisant régulièrement rapport. Ça compris : la formalisation du rôle et de la structure du Secrétariat, qu'il soit assuré par une ou plusieurs autorités et l'établissement des cotisations des membres; un cahier des charges pour le Secrétariat; consulter les membres sur la structure finale des cotisations; recueillir les informations nécessaires auprès des membres pour déterminer dans quel groupe de cotisations ils se situent; faire appel à une (ou plusieurs) autorité(s) volontaire(s) pour accueillir le Secrétariat; et déterminer la manière la plus pratique de percevoir les cotisations.

---

<sup>1</sup> Page 8 : RÉOLUTION SUR UNE FEUILLE DE ROUTE SUR L'AVENIR DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE - [https://globalprivacyassembly.org/wp-content/uploads/2018/10/20180922\\_ICDPPC-40th\\_Resolution-on-a-roadmap-on-the-future-of-the-Conference\\_Adopted.pdf](https://globalprivacyassembly.org/wp-content/uploads/2018/10/20180922_ICDPPC-40th_Resolution-on-a-roadmap-on-the-future-of-the-Conference_Adopted.pdf)



- Lors de la 43<sup>ème</sup> Conférence, la session à huis clos a approuvé les amendements aux règles et procédures pour le nouveau Secrétariat et a accepté, en principe, le modèle présenté pour la structure des cotisations ; ainsi que le calendrier développé et proposé par le GT FOTC pour établir la feuille de route afin de réaliser le Secrétariat financé dans la pratique. Le groupe de travail FOTC a été dissous en octobre 2021, après avoir terminé son mandat.
- La résolution de la session à huis clos 43<sup>ème</sup> sur l'avenir de la conférence et du Secrétariat a mandaté le prochain comité exécutif, dirigé par le prochain président du GPA, pour établir un comité de sélection du Secrétariat afin de développer de nouvelles modalités pour la collecte des frais et de recommander un candidat hôte du Secrétariat.
- Au cours du premier semestre 2022, le Comité de sélection du Secrétariat de la GPA a été formé. Comprenant le Service de protection des données personnelles de Géorgie; l'Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles du Mexique (INAI) et le Bureau du commissaire à l'information (ICO) du Royaume-Uni, avec le soutien du Secrétariat de la GPA.
- La pandémie de Covid-19 a démontré la portée étendue de la GPA. L'Assemblée soutient plus que jamais l'élaboration de positions communes sur les questions mondiales et le renforcement des capacités de tous. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un Secrétariat stable, capable de soutenir davantage l'influence et la vision mondiales croissantes de la GPA.
- Les membres de la GPA ont été largement consultés par le biais d'une procédure écrite et aussi d'un engagement avec eux par le biais des réseaux régionaux en 2021 sur le modèle indicatif final de financement par les cotisations. Cette consultation a conclu une majorité de membres en faveur du modèle convenu, adoptant, par consensus, la résolution contenant le modèle.

#### EN LE RECONNAISSANT:

- Alors que l'Assemblée continue de se moderniser, de développer son approche politique et d'accroître son influence mondiale, la mise en place d'un Secrétariat financé et stable reste une priorité pour aider le Comité exécutif et les membres à suivre le rythme de ce changement.



- La sensibilité et l'importance de la transition vers un Secrétariat financé nécessitent un travail de préparation méticuleux pour s'assurer que le développement du modèle de financement par les frais approuvé lors de la 43<sup>ème</sup> session à huis clos soit structurellement solide, durable et équitable.
- En raison de circonstances imprévues, le comité de sélection du Secrétariat de la GPA, tel que mandaté par le comité exécutif de la GPA, n'a pas été en mesure de faire avancer les travaux convenus au rythme indiqué dans la feuille de route convenue dans la résolution sur l'avenir de la conférence et du Secrétariat. Un calendrier modifié et prolongé d'un maximum de douze mois est nécessaire pour garantir que la modernisation de la GPA ne perde pas son élan, telle que convenue par la réunion annuelle.

LA 44<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE DÉCIDE DONC DE :

- Approuver les modifications proposées au calendrier afin d'établir la feuille de route pour atteindre le Secrétariat financé en pratique (2022-2026), comme est indiqué dans l'annexe 1.
- Mandater au Comité exécutif, avec le soutien du Comité de sélection du Secrétariat établi, pour travailler dans le cadre du calendrier modifié approuvé, tel qui est indiqué à l'annexe 1, et pour recommander une autorité hôte du Secrétariat à la 45<sup>ème</sup> session à huis clos.

## **ANNEXE**

### **Annexe 1. Feuille de route modifiée pour un Secrétariat financé**

#### **Contexte**

Le travail sur un Secrétariat financé trouve ses racines dans la Résolution sur une feuille de route pour l'avenir de la Conférence adoptée lors de la 40<sup>ème</sup> réunion annuelle (2018). La Résolution a demandé au GT FOTC de mener cinq chantiers, en mettant en avant le chantier visant à établir des plans pour le développement d'un Secrétariat financé, stable, en place pour des mandats renouvelables de trois ans ou plus, et pour l'établissement des cotisations des membres et de ses modalités.



Lors de la 43<sup>ème</sup> Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée, il a été convenu d'adopter, en principe, le modèle indicatif de financement par les cotisations, à travers lequel le modèle propose des niveaux de contributions. Néanmoins, il s'a réservé que toute proposition concernant aux cotisations exactes à payer soit décidée ultérieurement et conformément à l'annexe de la résolution proposée.

En outre, lors de la 43<sup>ème</sup> réunion annuelle, la session à huis clos a décidé de maintenir le Secrétariat unifié avec le Président pour la totalité du mandat de deux ans 2021-2023. Le président et le Secrétariat 2021-2023 ont été chargés de tous les préparatifs finaux pour développer l'approche proposée et assurer un transfert en douceur vers un Secrétariat financé.

De même, le calendrier proposé a été approuvé lors de la session à huis clos 2021 afin d'établir le plan d'action pour parvenir un Secrétariat financé dans la pratique (2021-2023).

Toutefois, pour réaliser cette approche innovante et progressive prévue par l'Assemblée, même qui permet de confier les responsabilités du Secrétariat à une diversité d'autorités et de bénéficier du travail global de la GPA, en 2022 s'a élaboré un calendrier modifié pour atteindre cet objectif.

Par conséquent, ce document présente le calendrier modifié, déjà approuvé par le Comité exécutif de la GPA, sur les actions nécessaires pour obtenir un Secrétariat financé et stable à l'appui de l'intention de moderniser l'Assemblée. Cela arrive à la suite de la Résolution sur l'avenir de la Conférence et du Secrétariat proposée lors de la 43<sup>ème</sup> réunion annuelle.

### **Carte routière**

Le mandat du président et du Secrétariat actuel, l'Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles du Mexique (INAI), se termine lors de la session à huis clos de 2023, auquel cas tous deux pourraient être réélus pour constituer un nouveau président et un nouveau Secrétariat pour deux années supplémentaires. Pour assurer la stabilité pendant la transformation proposée de la présidence et du Secrétariat, tous deux resteront unifiés entre les séances fermées de 2021-2023 et représenteront une passerelle vers le nouveau modèle.



La résolution sur l'avenir de la conférence, approuvée lors de la 43<sup>ème</sup> réunion annuelle, est maintenant dans sa phase de mise en œuvre par le biais du président et du Secrétariat actuels, qui sont soutenus par le comité de sélection du Secrétariat.



## **ANNEXE**

### **Annexe 1. Feuille de route modifiée pour un Secrétariat financé**

#### **Contexte**

Ce document présente un calendrier modifié des actions nécessaires pour obtenir un Secrétariat financé et stable, afin de soutenir l'intention de moderniser l'Assemblée à la suite de la Résolution sur l'avenir de la Conférence et du Secrétariat proposée lors de la 43<sup>ème</sup> réunion annuelle.

#### **43<sup>ème</sup> session à huis clos**

Lors de la 43<sup>ème</sup> réunion annuelle, la session à huis clos a décidé de maintenir le Secrétariat unifié avec le Président pour la totalité du mandat de deux ans 2021-2023. Au cours de cette période, le président demandera au Secrétariat d'effectuer les derniers préparatifs afin de développer l'approche proposée et d'assurer un transfert en douceur vers un Secrétariat financé.

#### **Carte routière**

Le mandat du président et du Secrétariat actuel, l'Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles du Mexique (INAI), se termine lors de la session à huis clos de 2023, auquel cas tous deux pourraient être réélus pour constituer un nouveau président et un nouveau Secrétariat pour deux années supplémentaires. Pour assurer la stabilité pendant la transformation proposée de la présidence et du Secrétariat, tous deux resteront unifiés entre les séances fermées de 2021-2023 et représenteront une passerelle vers le nouveau modèle.

La résolution sur l'avenir de la conférence, approuvée lors de la 43<sup>ème</sup> réunion annuelle, est maintenant dans sa phase de mise en œuvre par le biais du président et du Secrétariat actuels, qui sont soutenus par le comité de sélection du Secrétariat.



- Octobre 2022** Les membres de la GPA se voient présenter le nouveau calendrier et les projets de documents de demande de proposition pour examen final. C'est le projet de dossier de candidature du Secrétariat et de l'Autorité d'accueil. La résolution sur le calendrier modifié s'est fait approuvée lors de la 44<sup>ème</sup> session à huis clos.
- Novembre 2022** Le Comité de sélection du Secrétariat apporte les modifications demandées par la 44<sup>ème</sup> session à huis clos et présente les documents de demande de proposition définitifs au Comité exécutif de la GPA. L'ExCo approuve les documents de demande de propositions (dossier de candidature de l'autorité hôte du Secrétariat). Le Comité de sélection du Secrétariat diffuse la demande de propositions auprès des membres de la GPA, ouvrant ainsi la fenêtre de candidature.
- Janvier 2023** Le comité de sélection organise des séances d'information pour répondre aux questions des autorités candidates intéressées.
- Février 2023** Date limite de soumission des demandes de propositions. Le Comité de sélection du Secrétariat, au nom du Comité exécutif, commence l'examen des propositions.
- Mars - avril 2023** Le comité de sélection du Secrétariat examine les propositions. Dans leurs soumissions budgétaires au Parlement/Congrès, les membres prennent en considération un montant estimé à allouer basé sur les niveaux présentés lors de la 44<sup>ème</sup> GPA.



- Mai 2023** Le comité de sélection du Secrétariat fait une recommandation à l'ExCo sur la désignation du Secrétariat.
- Juin 2023** Le Comité exécutif approuve le candidat. L'ExCo informe le candidat sélectionné. Le candidat sélectionné finalise le travail restant avec l'ExCo.
- Début juillet 2023** Le Secrétariat désigne l'autorité hôte, le modèle de financement et les frais à appliquer à chaque membre de la GPA. Ces mêmes sont annoncés aux membres de la GPA conformément aux règles et procédures de la GPA.
- Fin août 2023** Début de la perception des droits.
- Octobre 2023** LA GPA nomme le président pour 2023-2025. Le président nommé dirige à la fois la présidence et le Secrétariat pendant un an (douze mois).
- Novembre 2023** Le Secrétariat nouvellement nommé soumet son premier rapport financier trimestriel à l'ExCo.
- Octobre 2024** Le Secrétariat désigné présentera son rapport financier lors de la session à huis clos et prouvera que les cotisations des membres ont été perçues. La session à huis clos approuve l'autorité candidate et accepte de mettre en place le Secrétariat financé avec effet immédiat si toutes les conditions sont remplies.
- Octobre 2025** La session à huis clos pourrait examiner le processus et les résultats obtenus jusqu'à présent et convenir d'apporter les ajustements nécessaires. Les évaluations annuelles du



**GPA**

Global Privacy Assembly

Secrétariat et les mises à jour des progrès sont présentées à la session à huis clos. Le Comité exécutif répète le processus d'évaluation du Comité de sélection du Secrétariat décrit ci-dessus si un changement de Secrétariat était nécessaire. Le processus de nomination d'un Secrétariat financé se répéterait à mi-parcours du mandat de tout Secrétariat existant, en suivant les étapes ci-dessus.

**Octobre 2028**

Cette date correspondrait aux quatre années du fonctionnement du nouveau modèle et à la durée maximale du premier Secrétariat financé. S'il n'y a pas eu d'examen complet avant ce point, un examen complet de l'approche du Secrétariat financé serait utile pour s'assurer que l'approche continue de répondre aux besoins de la GPA.